

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLOME D'UNIVERSITE ETHIQUE DES ACTEURS PUBLICS
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 05 DECEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme d'Université « Ethique des acteurs publics » porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en
annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-12-05-18

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Ethique des acteurs publics

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Responsables du diplôme : Christophe TESTARD et Fabien BOURCEREAU

Validation à compter du : 5 décembre 2023

Validation accordée jusqu'à fin 2025 - 2026

Délibération CFVU N° 2023-12-05-18

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

L'éthique des acteurs publics est devenue l'une des exigences centrales dans la conduite contemporaine des affaires publiques. Émaillée de scandales médiatiques, celle-ci a donné jour à une volonté de moralisation de la vie publique, laquelle s'est traduite par la création et le renforcement toujours plus avant de l'arsenal juridique supposé y répondre. A la frontière du droit administratif et du droit pénal, un droit de l'éthique publique prend progressivement corps et il est nécessaire qu'il soit intégré à la formation des acteurs publics et des juristes de droit public.

Tel est l'objectif de ce DU, porté par l'École de droit de l'université Clermont Auvergne, en partenariat avec l'association ANTICOR : former les acteurs publics et juristes à ce corpus juridique mouvant, au cœur de leur activité quotidienne.

La formation juridique est prise dans ses trois dimensions : conceptuelle, générale et pratique. Une place importante sera faite à des études de cas, à des témoignages d'acteurs de ce droit de l'éthique publique et à des conférences d'actualité, éclairés par des enseignements plus généraux. Interviendront ainsi des universitaires, des magistrats judiciaires, des membres de l'administration locale et des membres d'association du secteur de l'éthique publique.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

UFR Lettres, culture et sciences humaines : intervention d'un enseignant en philosophie

IV – Partenaires de la formation

Partenaires du monde socio-économique et associatif

Association ANTICOR

L'association ANTICOR est à l'initiative de ce DU, lequel répondra à une forte demande de formation en la matière, à laquelle a souhaité répondre favorablement l'École de droit de l'UCA.

M. Bourcereau, qui sera co-responsable du diplôme, est le référent local de l'association ANTICOR, particulièrement intéressée et expérimentée sur ces questions d'éthique publique. La maquette et l'organisation de ce DU ont été réalisées en partenariat avec M. Bourcereau.

Ce DU sera donc l'occasion d'un partenariat renforcé entre l'Ecole de Droit et la section locale de l'association. ANTICOR fournira des intervenants (M. Bourcereau mais également une personne du siège) et incitera ses membres à s'inscrire à la formation.

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : TESTARD, Christophe

Statut : Professeur des universités à l'Ecole de droit de l'UCA

Coordonnées : christophe.testard@uca.fr

Nom, Prénom : BOURCEREAU, Fabien

Statut : Référent local d'ANTICOR

Coordonnées : gl63@gl-anticor.org

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Christophe Testard, Professeur des universités à l'UCA
- Sébastien Defix, Professeur associé à l'UCA
- Evan Raschel, Professeur des universités à l'UCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Fabien Bourcereau, référent local d'ANTICOR
- Pauline Delmas, juriste à la maison des lanceurs d'alerte

Un apprenant inscrit à la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2022-2023

Première année universitaire concernée par la demande : 2023-2024

Niveau de la formation : 2^e cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Étudiants en droit, en sciences politiques, en philosophie	Fondamentaux du droit public et privé
RE		
FC	Élus locaux, administrateurs, juristes, membres d'association	Licence

Durée de la formation : une année universitaire, 103 heures + 4h d'examen terminal

Calendrier de la formation : cours de janvier à mai ; examen terminal en juin

Lieu de la formation : Ecole de Droit - UCA

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	1 200 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	900 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	600 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 18 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 20

Période d'inscription / de candidature : septembre-novembre

Contact Scolarité : du.droit@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les cours débuteront en janvier de l'année universitaire concernée, et s'étaleront jusqu'en mai. Ils auront lieu nécessairement les vendredis, dans les locaux de l'Ecole de Droit de l'UCA.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Le DU est organisé en trois UE :

- L'approche conceptuelle de l'éthique publique
- L'approche juridique de l'éthique publique
- L'approche pratique de l'éthique publique

Le contrôle des connaissances sera réalisé lors d'une épreuve terminale unique, sous la forme d'un cas pratique général croisant les différents enseignements et conduisant à la rédaction d'une fiche pratique.

Durée de l'épreuve : 4h

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Les notions et concepts de l'éthique - L'approche historique de l'éthique - Les principales approches en éthique juridique et politique	16h	4h 4h 8h								
UE 2 : APPROCHE JURIDIQUE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Les instruments : →Droit public et éthique Les contrats publics La gestion des conflits d'intérêts Les cumuls d'activités des agents publics →Droit pénal et éthique →Santé publique et éthique - Les acteurs : →Les acteurs judiciaires (acteurs généraux, PNF...) →Les acteurs administratifs spécialisés (AAI, Cour des comptes...) →Les chercheurs →Les associations →La presse d'investigation →Les individus	40h 35h	22h <i>12h</i> <i>6h</i> <i>4h</i> 12h 6h 12h 8h 3h 4h 4h 4h								
UE 3 : APPROCHE PRATIQUE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Conférences d'actualité - Études de cas	12h	6h 6h								
Examen pratique final	4h						Ecrit - 4h		juin	
Total	103h	+ examen								

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré, après délibération du jury, aux étudiants qui ont obtenu la note de 10/20 ou plus à l'examen terminal.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3
Maitrise du cadre conceptuel de l'éthique publique	X	X	
Maitrise du cadre normative de l'éthique publique		X	X
Résolution de problématiques concrètes impliquant le droit de l'éthique publique		X	X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire
LEPINE Samuel	UCA	MCF		1	Les notions et concepts de l'éthique publique	3h CM
OULION Rémi	UCA	PR		1	L'approche historique de l'éthique publique	4h CM
TESTARD Christophe	UCA	PR		2	Actualités législatives	3h CM
DUBREUIL Charles-André	UCA	PR		2	Droit administratif et éthique	10h CM
RASCHEL Evan	UCA	PR		2	Droit pénal et éthique	10h CM
CHADEFAUX-GALLAIS Françoise	Ministère de la Justice		Vice-procureure de la République	2	Les acteurs judiciaires	5h CM
FARALDO Agnès	Ministère de la Justice		Juge d'instruction au TJ de Clermont	2	Les acteurs judiciaires	5h CM
DEFIX Sébastien	UCA – Département 63	PR associé			Les acteurs administratifs	6h CM
DUBOC Sandrine	Ministère des finances		Inspectrice principale des finances pub.	2	Les acteurs administratifs	6h CM
BOURCEREAU Fabien	Association ANTICOR		Responsable local ANTICOR	2 et 3	Les associations Etudes de cas	9h CM
DELMAS Pauline	Maison des lanceurs d'alerte		Juriste	2	Les individus	3h CM

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 36h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 65h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Il est composé de :

- Christophe TESTARD
- Fabien BOURCEREAU
- Evan RASCHEL
- Sébastien DEFIX

VII – Modalités d'admission

Le dossier de candidature doit comprendre un CV, une lettre de motivation et, pour les étudiants, une copie de leurs notes depuis la 1^{ère} année d'études supérieures (post-bac).

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module .

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : Avis favorable le 24/10/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 05/12/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

1/1

Extrait du relevé de décisions de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 24 Octobre 2023 - 17 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BAUDOIN - Mme CAIRE - M. OULLION - M. RASCHEL - M. RIFFARD - M. FRANCOIS -
Mme MARCHAND - M. MARIANO - Mme MOUIER - Mme L'HOTE - Mme TAVARES - M. RAIGNIER
- M. RAUZIER - M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL - M. PELISSIER - Mme BORDENAVE - M. EDIER - M.
LEBATTEUR - M. MARTIN - Mme THEME

Excusés avant donné procuration : M. VALETTE

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : Mme ALBARET - Mme BERTRAND - Mme GRAIVE - Mme LEONOWICZ

La séance est ouverte à 17h.

1. Renouveaulement du DU Droit américain

Le Doyen propose au vote le renouvellement de ce Diplôme Universitaire « Droit américain », parcours d'excellence à l'École de Droit, qui continue d'attirer de nombreuses et régulières candidatures. Le tarif unique est maintenu à 900 €. Seul l'intitulé est légèrement modifié, désormais DU droit américain.

Approbation à l'unanimité.

2. Modification de la maquette du DU Ethique des acteurs publics

Le Doyen propose au vote le changement de maquette du Diplôme Universitaire « Ethique des acteurs publics », DU ayant ouvert l'année précédente. Après un an de fonctionnement et suivant les recommandations de la Gouvernance de l'Université, il est proposé d'augmenter le volume global de la maquette, passant ainsi de 70 à 103 heures d'enseignement. Ce changement entraîne l'augmentation du tarif de 900 à 1200 €. Le tarif de 600 € sur demande d'exonération partielle est maintenu pour les étudiants UCA.

Approbation à l'unanimité.

Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2023

Le Doyen,
Jean-François RIFFARD